

Mesdames, Messieurs, chers collègues

J'ai annoncé, lors des vœux du 5 janvier dernier, le choix d'offrir aux Niortais d'ici à 2012 « *un jardin sur la Brèche invitant au lien social et à la convivialité couvrant un parking souterrain de 530 places.* » Le 8 janvier dernier, j'ai reçu une lettre ouverte signée de Madame Jacqueline Lefèbvre, au nom du Groupe d'opposition municipale, me demandant de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du présent conseil un débat sur le parking de la Brèche et sa capacité d'accueil, et me posant un certain nombre de questions techniques afférentes.

Dans ce courrier, le groupe d'opposition municipale s'étonne au demeurant de ce que cette annonce n'a pas fait l'objet d'un débat préalable au sein du conseil municipal. Malgré le fait que cette lettre ouverte ne correspond pas aux formes usuelles pour solliciter une telle discussion au sein de notre assemblée, c'est avec un goût partagé pour le débat démocratique que j'accepte que nous consacrons un moment d'échange à ce sujet en ouverture du présent conseil.

Permettez-moi cependant une précision. Je ne suis pas là pour vous faire un cours de démocratie, il n'en demeure pas moins que les électeurs ont confié à la majorité municipale et à elle seule la charge de conduire les affaires municipales, de mener les travaux d'instruction indispensables, de faire ses choix, enfin de soumettre les délibérations à l'examen de l'ensemble des membres du conseil municipal, y compris les élus d'opposition. Au stade où nous en sommes, l'adoption d'aucune délibération n'a été nécessaire concernant l'aménagement du parking de la Brèche. Ne doutez pas que cela viendra. Le débat aura donc lieu en son temps, devant le conseil mais aussi au sein des commissions – auxquelles je vous invite à participer avec assiduité.

En mars dernier, les Niortais ont porté aux responsabilités la liste que je menais. Notre programme, décliné auprès de tous, comprenait, entre autres, de nombreuses dispositions destinées à rendre notre ville plus attractive. Parmi ces mesures figuraient, notamment, l'amélioration des déplacements urbains, la piétonisation des rues Ricard et Victor-Hugo, le développement des transports collectifs, la rationalisation et le redéploiement de l'offre de stationnement dans l'hyper centre, en réduisant la dimension du parking souterrain de la place de la Brèche et en valorisant ceux qui, aujourd'hui, sont notoirement inutilisés, sous utilisés ou mal utilisés comme par exemple Marcel-Paul.

Je tiens à vous dire tout d'abord que la place de la Brèche n'est qu'un élément parmi d'autres de la politique d'aménagements, de déplacements et de stationnement qu'ont choisi les Niortais.

La réouverture de ce dossier s'imposait à deux titres :

- d'une part, le vote de la DSP, trois mois avant les élections, par une majorité de circonstance laissant à d'autres le soin de sa mise en œuvre et handicapant les marges d'action financière d'une éventuelle nouvelle équipe ;
- d'autre part, notre volonté d'intégrer les conclusions des études d'experts mais aussi de prendre en compte l'ensemble des paramètres, à savoir le Grenelle de l'environnement, le diagnostic du PDU voté par le conseil communautaire, et la nécessité d'une offre cohérente en terme de déplacements et de stationnement.

Depuis mars dernier, nous nous sommes donc appuyés sur les études d'experts déjà menées, nous les avons analysées, complétées par un travail important de nos services. Nous avons pu, grâce à ce travail, conforter notre constat selon lequel la jauge de plus de 1 000 places initialement prévue ne s'appuyait sur aucune analyse, ni sur aucun diagnostic, si ce n'est de reconduire ce qui existe.

Comme vous me l'avez demandé, ces études sont à votre disposition ici même car je comprends et je partage votre désir d'information. Vous me permettrez en revanche de m'interroger, Mesdames et Messieurs du Groupe d'opposition municipale, sur votre faculté à avoir pu voter la DSP en décembre 2007 sans en avoir eu connaissance.

Par ailleurs, ayant pris soin de consommer du papier pour reproduire ces études, je vous serai gré d'en faire bon usage, à l'inverse de l'audit financier du cabinet Klopfer, dont un grand nombre d'exemplaires, que vous m'aviez demandés et qui vous étaient destinés, s'impatientent dans une armoire de mon cabinet.

La première de ces études, rendue en mai 2006 et dont vous n'avez visiblement pas eu connaissance stipule que Niort « *se situe parmi les villes de 50 à 100 000 habitants les mieux pourvues en places de stationnement en parking barrière avec 2 393 places* ». Cette même étude souligne que l'occupation du parking de la Brèche, correspondant aux usagers horaires, est de l'ordre de 500 à 550 places, ce qui signifie, je cite à nouveau que « *l'occupation de ce parking en pointe est de 75%* » Les recommandations faites à l'époque sont « *le parking de la Brèche représente un ouvrage de capacité très forte pour une ville, a fortiori une ville moyenne comme Niort.* » Les conclusions de cette étude ont appelé la réponse suivante de l'ancien magistrat de la ville le 5 mai 2006, je cite « *il me paraît nécessaire de peaufiner le calcul des recettes escomptées du futur parking dans sa capacité définitive, c'est-à-dire 1 170 places. Sur ce dernier point, j'ai bien noté que ce parking pouvait être dimensionné à 700 places et que le reste servirait aux super pointes, mais les élus s'étant prononcé sur 1 170 places, c'est la seule hypothèse à retenir et à étudier* »

Je vous laisse seuls juges de la manière dont la jauge du parking de la Brèche en faveur de laquelle vous avez voté en décembre 2007 avait été déterminée.

La deuxième étude (juin 2007) s'inscrit dans le cadre du PDU (diagnostic du PDU, dont le scénario a été validé en conseil communautaire en juin 2007) qui recommande, à l'horizon 2018, la suppression de 1 000 places de stationnement en centre-ville, accompagnée évidemment de mesures de transports collectifs et de rationalisation tarifaire. Ce document est à votre disposition, depuis un certain temps déjà, sur le site internet de la CAN.

La troisième étude (septembre 2007) concerne le stationnement résidentiel dans le cadre de l'Opah-Ru dont les objectifs consistent entre autres à offrir un stationnement de qualité aux résidents, à satisfaire en priorité le stationnement de courte durée dans le centre ville et le stationnement longue durée (actifs) dans les parkings ou en périphérie immédiate de l'hyper centre. Cette étude préconise une série de mesures concernant les tarifications sur voirie et en ouvrage ainsi que la mise en stationnement horaire de la Roulière et Biscara.

Au vu des ces études, nous avons pu constater que le projet défini par l'ancienne équipe municipale n'allait pas dans le sens d'un meilleur usage des offres de stationnement en ouvrage existant, que le stationnement en voirie resterait anarchique avec des tarifs incohérents ne permettant pas la rotation indispensable des véhicules pour permettre une

bonne irrigation des commerces niortais, que la politique des abonnements était elle aussi incohérente et que l'on n'incluait surtout pas les préconisations du futur PDU dans cette opération.

Par ailleurs, et il est nécessaire de le rappeler, nous avons, dans cette réflexion, tenu compte des nouvelles orientations du Grenelle de l'environnement, ainsi que des perspectives liées à la crise qui peuvent, dans les années qui viennent, changer totalement l'usage par nos concitoyens de véhicules individuels. Nous avons également intégré dans notre réflexion la mesure des travaux déjà réalisés sur la Brèche, les préconisations du PDU, mais aussi les perspectives de développement des transports collectifs à l'échelle de notre territoire et les 4 000 places actuelles de stationnement en centre-ville. Nous n'avons pas oublié non plus dans nos réflexions le déménagement d'un certain nombre de services de l'Etat qui va ramener des salariés en ville, mais aussi différents départs de poids : les étudiants à Noron, le Conseil général à Du Guesclin, et la Sécurité sociale à Bessines. Nous avons également tenu compte des statistiques selon lesquelles 55% des personnes qui viennent à Niort sont des habitants des communes voisines et qu'elles ne se rendent pas toutes en centre-ville. Enfin s'imposaient à nous des considérations techniques liées en particulier à la prévention des inondations (éventuelle construction d'un bassin d'orage, d'un ovoïde...).

Le coût de réalisation du parking à 530 places s'élève à 15 millions d'euros contre 24,6 millions d'euros prévus, soit un différentiel de près de 10 millions d'euros.

Le pôle de stationnement Brèche-Marcel-Paul représente une capacité de plus de 1 000 places.

La mise en valeur du parking Marcel-Paul, que nous avons engagée (70 000 euros en 2008) et qui a déjà permis une augmentation de fréquentation de plus de 30% en neuf mois, sera poursuivie en 2009 pour un montant de 200 000 euros. Son accès sera facilité à la faveur du réaménagement de la rue de la Boule d'or, travaux dont vous me demandez le montant alors que vous l'avez voté lors du conseil municipal du 8 décembre 2008. Le montant de ces travaux est de l'ordre de 170 000 euros.

Les parkings de La Roulière (350 places) et de Biscara (83 places) ne seront plus exclusivement réservés aux abonnés mais seront ouverts au stationnement horaire afin de libérer les places sur voirie pour augmenter la rotation des véhicules et ainsi satisfaire la demande de courte durée pour les clients des commerces.

Concernant les implantations de délestage, je vous rappelle qu'elles sont liées au plan de déplacements urbains, c'est-à-dire et pour résumer :

- à l'augmentation de l'offre de transports collectifs sur la totalité du territoire de la commune et de la CAN,
- au développement du covoiturage et du transport à la demande,
- à la mise en place d'autres outils, tels que des plans de déplacement d'entreprises,
- et plus généralement à la capacité qu'auront nos concitoyens à prendre en compte les problématiques énergétiques de demain. Peut être d'ailleurs que seule la baisse de leur pouvoir d'achat les obligera à changer radicalement de comportement. C'est une interrogation à laquelle nul ne peut répondre. Ni vous ni moi !

La réflexion est donc en cours pour les parkings et les voiries d'entrée de ville, car les parkings de délestage s'adressent à des Niortais mais aussi à de nombreux habitants hors commune qui viennent travailler à Niort.

Parallèlement, nous travaillons avec la CAN sur les équipements à mettre en place à moyen et long terme sur les axes pénétrants. D'ores et déjà, une étude est menée concernant la route de Coulonges et la route de Nantes. Les premiers résultats ont été présentés au groupe de travail ad hoc incluant les habitants, aucune décision n'est encore prise, contrairement à ce que certains blogs affirment à qui veut bien les lire.

Concernant les navettes, nous travaillons avec la CAN pour proposer trois circuits à court et moyen terme. A l'heure qu'il est, un seul circuit est envisagé pour 2009, il pourrait desservir : Boinot, la Mégisserie, les Capucins, Biscara, le Moulin du Milieu, la Roulière, La Brèche, Marcel-Paul, la place Saint-Jean. Le circuit possible de cette navette nous a été fourni vendredi dernier. Le choix n'est pas encore effectif. Le cadencement serait de 10 minutes. Le coût de fonctionnement annuel, avec 2 minibus, serait de 400 000 euros. Nous n'avons pas encore déterminé si cette navette serait gratuite ou non. Pour ma part, je pense que, comme dans la majorité des villes qui en sont dotées, la gratuité est la meilleure solution. Les études de coût, actuellement en cours à la CAN, nous seront présentées sous peu.

Concernant le nombre de places pour les futurs habitants du centre-ville, l'étude OPAH RU nous montre que la question n'est pas tant de rajouter des places supplémentaires que de développer une politique tarifaire et d'abonnements pertinente.

Le montant des sommes à reverser à la Sopac suite à la remise en cause du contrat de concession est de 84 000 euros dont 66 000 déjà prévus.

Le montant des honoraires d'architectes est en cours de négociation, je ne peux pas vous donner cette information aujourd'hui car je ne l'ai pas à ma disposition.

Enfin, sur la dernière question concernant l'avis des chambres consulaires, je vais vous lire la lettre en provenance de la CCI. Quant aux commerçants, je n'ai pas été saisie officiellement, mais j'ai lu dans la presse que les Vitrites de Niort étaient réservés, sans que je puisse savoir aujourd'hui sur quels éléments ils se fondent (étude ou autres). Les commerçants non membres des Vitrites de Niort ne m'ont pas saisie non plus.

Voilà, chers collègues, des réponses précises à vos questions qui témoignent que cette décision s'inscrit dans une vraie démarche de revitalisation du centre-ville permettant une meilleure rotation des véhicules au bénéfice de nos commerçants, de la même façon qu'elle tient compte de la nécessité de pouvoir habiter au centre-ville dans de bonnes conditions. Elle n'occulte pas, mieux, elle est en cohérence avec le plan de déplacements urbains. Elle s'accompagnera d'une politique tarifaire plus pertinente en s'appuyant sur des diagnostics sérieux.

Je finirai en vous disant que notre décision n'a pas d'impact sur le délai de livraison. Comme prévu, les Niortais jouiront d'un parking souterrain en 2011 et du jardin en 2012.